



Commune de Dyo

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/06/2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi cinq juin à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Dyo s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jérôme DEBARREIX, Maire.

Etaient présents : M. DEBARREIX Jérôme, M. TREMEAUD Michel, Mme BARBIER Nicole, M. DUFOUR Alain, M. DURY Armand, Mme GAILLARD Christelle, M. LESPINASSE Bertrand, Mme SAVIGNAT Mathilde, Mme MONNET Emeline

Etai(en)t absent(s) : Mme CHARCOSSET Annie, M. LABROSSE Anthony

Etai(en)t excusé(s) :

Secrétaire de séance : Nicole BARBIER

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

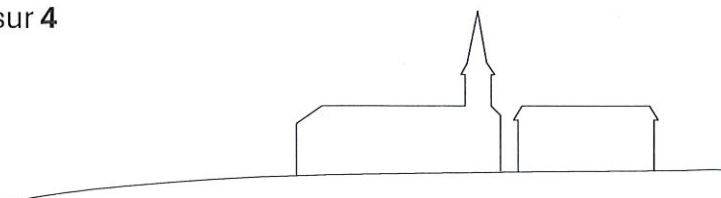
Nombre de pouvoirs : 0

Date de convocation : 15/05/2026

1 – Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions des articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Madame BARBIER Nicole comme secrétaire de séance





Commune de Dyo

2 - Approbation du compte-rendu de la séance du 18/05/2026

Le Compte-rendu de la séance du 18 mai 2026 a été transmis aux membres du Conseil Municipal avant la présente réunion.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques.

Le Conseil, à l'unanimité, valide le compte-rendu de la séance du 15/05/2026.

Monsieur le Maire rappelle que la validation du compte-rendu de la séance du 20 mars 2026 avait été reportée en attendant les corrections. Il présente les modifications apportées au point 4, l'élection des adjoints.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques.

Le Conseil, à l'unanimité, valide le compte-rendu de la séance du 20/03/2026.

3. Election du délégué et des suppléants pour les élections sénatoriales

Monsieur le Maire rappelle les communications reçues de la préfecture dans le cadre des élections sénatoriales.

Il énonce les articles du Code électoral relatifs à l'élection des sénateurs, le décret fixant la date à laquelle les Conseils municipaux doivent désigner les délégués et les suppléants en vue des élections sénatoriales et l'arrêté du préfet convoquant à cet effet les Conseils municipaux.

Selon les règles de calcul, la commune de Dyo doit élire un délégué et trois suppléants, les suppléants étant élu par liste.

Election du délégué

1^{er} tour du scrutin

Monsieur le Maire a invité les membres du Conseil à procéder, à bulletin secret et à la majorité absolue, à l'élection du délégué.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne un bulletin de vote sur papier blanc.

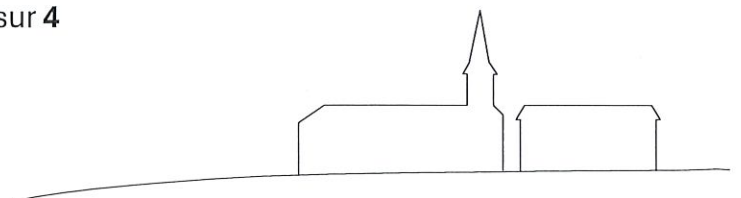
Le dépouillement a eu lieu immédiatement après le dépôt des votes.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 9

A déduire : bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 9

A obtenu : M. Jérôme DEBARREIX : 9 voix





Commune de Dyo

A réuni la majorité des suffrages et a été déclaré délégué.

M. Jérôme DEBARREIX, né le 05/04/1981 à Paray-le-Monial (71), domicilié 86 rue de l'église 71800 DYO, a déclaré accepter le mandat.

Election des suppléants

1^{er} tour du scrutin

Il a été procédé, dans les mêmes conditions, à l'élection des trois suppléants.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 9

A déduire : bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 9

Ont obtenu : M. Michel TREMEAUD, Mme Mathilde SAVIGNAT et Mme Nicole BARBIER : 9 voix

Ont réuni la majorité des suffrages et ont été déclarés suppléants.

M. Michel TREMEAUD, né le 18/12/1952 à La Clayette (71), domicilié 175 impasse de Montrocher 71800 DYO, a déclaré accepter le mandat

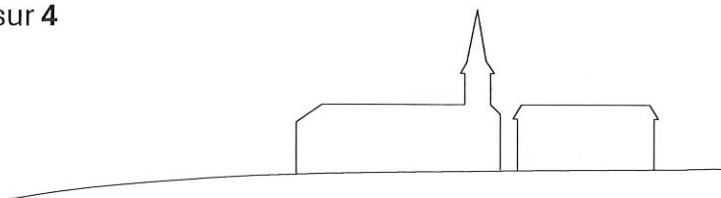
Mme Mathilde SAVIGNAT, née le 25/06/1982 à Villefranche-sur-Saône (69), domiciliée 151 impasse des Loges 71800 DYO, a déclaré accepter le mandat

Mme Nicole BARBIER (née LAPALUS), née le 11/06/1962 à La Clayette (71), domiciliée 122 route de l'étang 71800 DYO, a déclaré accepter le mandat

Le procès-verbal a été rempli en 3 exemplaires, dont un a été porté à la gendarmerie de Charolles une fois la séance levée.

4. Questions diverses

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil que la commune souhaite acheter un tracteur tondeuse et que l'agent communal a besoin d'une nouvelle débroussailleuse. Il présente au Conseil les devis de quatre fournisseurs locaux : Perrier à Volesvres, Mathus à Changy, Vernay à Saint-Symphorien-des-Bois et Jardi espace Rameau à Paray-le-Monial.





Commune de Dyo

Après étude des devis, le Conseil réduit la sélection aux offres des entreprises Vernay et Mathus et demande à Monsieur le Maire de contacter ces deux entreprises afin d'obtenir leur offre finale pour les deux appareils.

Le Conseil autorise le Maire à valider le devis qu'il jugera le plus intéressant entre les deux dans une limite de 8 000€ et à signer tout document relatif à cette affaire.

La séance est close à 19 h15

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 22 juin à 20 h00

SIGNATURES :	
Président de l'assemblée délibérante	Secrétaire de séance de l'assemblée délibérante
Jérôme DEBARREIX Maire	Nicole BARBIER Conseillère Municipale
